



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le 07 avril 2023

Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Unité Quantité – Ouvrages Hydrauliques

Affaire suivie par : José Ruiz

Tél : 04.68.10.38.47

jose.ruiz@aude.gouv.fr

le Directeur Départemental

à

SCCV SOLEIL DU LEVANT
ESPACE PARK B, CS 12100
45, Allée des ORMES
06254 MOUGINS

Objet : Accord / Dossier de déclaration loi sur l'eau instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement

Réf : 2022-096

P.J. :

Recommandé avec AR n° *1A 195 466 6063 0*

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement relatif à la :

Création du lotissement « Le Domaine d'Anna » sur la commune de LIMOUX

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 21 septembre 2022 suivi d'un 2ème récépissé de dépôt de compléments en date du 08 février 2023, j'ai l'honneur de vous informer, après réception des compléments apportés à notre demande, que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, à compter de la réception du présent courrier, cette opération est considérée comme réalisable au regard de la réglementation définie dans les articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement.

Une copie de ce courrier est adressée à la mairie de Limoux pour affichage en mairie pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce récépissé de déclaration sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Aude durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de votre part dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an dans les conditions définies à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de Limoux.

... / ...

Le plan de récolement du réseau des eaux pluviales ainsi que celui des structures de rétention conformément aux travaux réalisés, seront transmis à mon service dans le délai de six mois suivant la réception des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Adjointe au Chef du Service
Urbanisme, Environnement
et Développement des Territoires

Ghislaine BRODIEZ

Copie à : Mairie de Limoux